



Commune de TAIRAPU-EST

N°51/2023/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	25/08/2023
Date d'affichage	25/08/2023
Date de séance	31/08/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le trente-un du mois d'août à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAFAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
						POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X			
Présents	24	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X			
Procuration	04	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X			
Absents	05	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X			
Votants	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X			
Pour	28	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X			
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X			
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X			
Délibération N°51/2023/CTE Portant modification de la section de fonctionnement du budget principal 2023 Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X			
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X			
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X			
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X			
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X			
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X			
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X			
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X			
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X			
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X			
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale		X		Sandra WINCHESTER	X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X				X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X		Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X					
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X					
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X				X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X		Mario SIE	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X					
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X				X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X		Moroni TEKURIO	X		
RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal		X							
GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X							
MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X				X				
ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X				X				
TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X				X				

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°51/2023/CTE**

OBJET : Portant modification de la section de fonctionnement du budget principal 2023

Le conseil municipal a validé les délégations qui partiront en Nouvelle-Calédonie et à Paris pour l'ACCD'OM et le congrès de l'AMF. Afin d'engager les dépenses afférentes aux missions des douze élus désignés, il est nécessaire d'abonder le chapitre afférent.

Depuis novembre 2022, les taux euribor ont drastiquement évolué ce qui a impacté les tableaux d'amortissements des emprunts de la commune auprès des deux établissements bancaires avec plus de 13 millions de surcoût constaté pour le règlement des intérêts. Bien que l'ouverture des crédits ait été majorée, il est utile d'abonder de chapitre « 66 » pour régler les montants correspondants.

Le service des ressources humaines a été sollicité pour identifier et chiffrer le delta ci-dessous détaillé. Compte tenu qu'il est difficile de réduire considérablement le chapitre 011, les crédits nécessaires seront défalqués des charges de personnel.

Il est proposé de modifier la section de fonctionnement en conséquence :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
CHAPITRE 011		<u>-313 348</u>
6251/021	Voyages et déplacements (employé)	-2 000 000
6161/020	Multirisques	+686 652
6231/020	Annonces et insertions	+200 000
6236/020	Catalogues et imprimés	+800 000
CHAPITRE 012		<u>-15 186 652</u>
64111/020	Rémunération Principale – Administration générale	-8 081 268
64111/251	Rémunération Principale – Hébergement et restauration	-3 275 712
6451/020	Cotisations caisse prévoyance – Administration générale	-2 527 032
6451/251	Cotisations caisse prévoyance– Hébergement et restauration	-1 030 080
6336/020	Cotisation CGF – Administration générale	-193 948
6336/251	Cotisation CGF– Hébergement et restauration	-78 612
CHAPITRE 65		<u>+3 000 000</u>
6532/021	Frais de mission élus	+3 000 000
CHAPITRE 66		<u>+12 500 000</u>
66111/01	Intérêts réglés à échéance	+ 12 500 000
En dépenses		<u>0</u>

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal



DELIBERATION N°51/2023/CTE du 31/08/2023

Portant modification de la section de fonctionnement du budget principal 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget principal 2023 ;
- Vu l'avis de la commission 1 en charge des finances en date du 30 août 2023 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 31 août 2023

ADOPTE

Article 1^{er} : La section de fonctionnement du budget principal 2023 est modifiée de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
CHAPITRE 011		-313 348
6251/021	Voyages et déplacements (employé)	-2 000 000
6161/020	Multirisques	+686 652
6231/020	Annonces et insertions	+200 000
6236/020	Catalogues et imprimés	+800 000
CHAPITRE 012		-15 186 652
64111/020	Rémunération Principale – Administration générale	-8 081 268
64111/251	Rémunération Principale – Hébergement et restauration	-3 275 712
6451/020	Cotisations caisse prévoyance – Administration générale	-2 527 032
6451/251	Cotisations caisse prévoyance– Hébergement et restauration	-1 030 080
6336/020	Cotisation CGF – Administration générale	-193 948
6336/251	Cotisation CGF– Hébergement et restauration	-78 612
CHAPITRE 65		+3 000 000
6532/021	Frais de mission élus	+3 000 000
CHAPITRE 66		+12 500 000
66111/01	Intérêts réglés à échéance	+ 12 500 000
En dépenses		0

Article 2 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget principal 2023 est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 483 170 782 F CFP

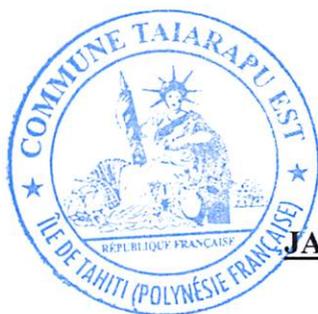
Recettes de fonctionnement : 1 483 170 782 F CFP

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,


JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 04 SEP. 2023